



Déclaration de revenu sur internet et sécurité ?

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **13:50**

Puis-je déclarer mes revenus par l'internet en toute sécurité ?

Les techniques de sécurisation du site de l'administration fiscale sont équivalentes à celles des sites marchands. Aujourd'hui, le particulier peut déclarer par l'internet ses impôts sur le revenu.

Cette déclaration s'effectue après la délivrance à chaque contribuable d'un certificat électronique, sorte de carte d'identité protégée par des clés de chiffrement.

Ce certificat, valable trois ans, permet à son détenteur de déclarer, sans avoir à faire de nouvelles formalités, ses revenus sur internet et d'accéder à tout moment à son dossier fiscal.

Droitdunet